

RAPPORT ANNUEL

2023





Rapport établi et présenté par Madame Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM de Chalosse, en séance du Comité Syndical du 19 juin 2024.

Rédaction du rapport assurée par les services du Syndicat, sous la direction de Monsieur Etienne DAVAUD, Directeur Général du SIETOM.

Rapport établi conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adoption et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Crédits photos : SIETOM de Chalosse -
Mise en page : Service communication
SIETOM

sommaire

01 GÉNÉRALITÉS

Rétrospective	p. 5
Les collectivités adhérentes	p. 6
La gouvernance du territoire	p. 7
La politique générale	p. 7
La politique environnementale	p. 8
Certification ISO 14 001	p. 8
Labellisation TERROM	p. 8
Le schéma directeur de la gestion des Ordures Ménagères et Assimilées	p. 8
La situation administrative	p. 9

02 PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	p. 11
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)	p. 11
L'opération « Laisse parler ton cœur »	p. 11
La communication et l'événementiel	p. 12

03 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Synoptiques 1 et 2	p. 14 p.15
La collecte des ordures ménagères résiduelles	p. 16
L'unité de Valorisation Organique	p. 17
Le stockage	p. 18
La collecte sélective	p. 19
Le réseau des déchetteries	p. 20

04 INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le budget	p. 22
Les prestations de service	p. 25

05 PERSPECTIVES

Les perspectives	p. 27
------------------	-------

—• 01

Généralités



JANVIER

Organisation des voeux par service.
Signature de la convention sur le contrôle allégé avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

FÉVRIER

Ouverture de la déchetterie de Pouillon un jour de plus par semaine (jeudi).
Déploiement de la communication via l'application Intramuros, application utilisée par 40% des communes adhérentes.
Venue du sénateur M. Kerrouche pour discuter de l'avenir de l'UVO.
Validation de l'instauration de la redevance spéciale pour les professionnels à partir de 2024.

MARS

Démarrage des travaux sur l'aire à déchets verts de la déchetterie d'Hagetmau (fin en juin).
Mise en place de conteneurs DDS sur les déchetteries de Pouillon et Tartas.
Effondrement de la charpente du biofiltre de l'UVO. Mutualisation des services collecte OM/CS et déchetteries.

AVRIL

Recrutement de deux nouvelles animatrices pour renforcer le service communication.
Formation d'une équipe de terrain pour aller à la rencontre des producteurs non ménagers dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale

MAI

Organisation de la 1ère édition de la Fête du réemploi organisée sur la recyclerie de Landes Partage à Hagetmau.

JUIN

Mise en place de nouvelles filières de tri et de recyclage en déchetteries (Eco maison et Ecologic).

rétrospective 2023

JUILLET

Destruction de l'ancienne usine de traitement des OMR.
Partenariat avec l'Arbre à Pain pour le lavage des gobelets.

SEPTEMBRE

Création d'un service unique avec collecte sélective et collecte OM. Passage des collectes d'OMR en 2x8.

OCTOBRE

Remise d'un chèque de 8 387€ à la Ligue contre le Cancer dans le cadre de notre partenariat sur la collecte du verre.
Organisation de la 2ème édition de la Fête du réemploi organisée sur la brocante Eco-solidaire Graines de Partage à Mimbaste.

NOVEMBRE

Organisation d'ateliers cuisine anti-gaspillage avec Cap Santé Social.
Remise de sacs à pain réutilisables dans 6 boulangeries volontaires dans le cadre de la SERD.
Renouvellement de la collecte de jouets de Noël dans le cadre de l'appel à projet « Laisse parler ton coeur ».

DÉCEMBRE

Travaux sur les déchetteries de Rion, Pontonx et Tartas (mise en place du contrôle d'accès en 2024).

Les collectivités adhérentes

Créé le 11 février 1976, le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers de 78 167 usagers répartis sur 122 communes des Landes.

Le SIETOM intervient sur un territoire essentiellement rural, six communes du Syndicat dépassant les 2000 habitants et deux seulement les 3500. Il s'agit d'un Syndicat Mixte qui se compose de 5 communautés de communes :

- La Communauté de communes Chalosse Tursan,
- La Communauté de communes Terres de Chalosse,
- La Communauté de communes du Pays Tarusate,
- La Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans,
- La Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys.

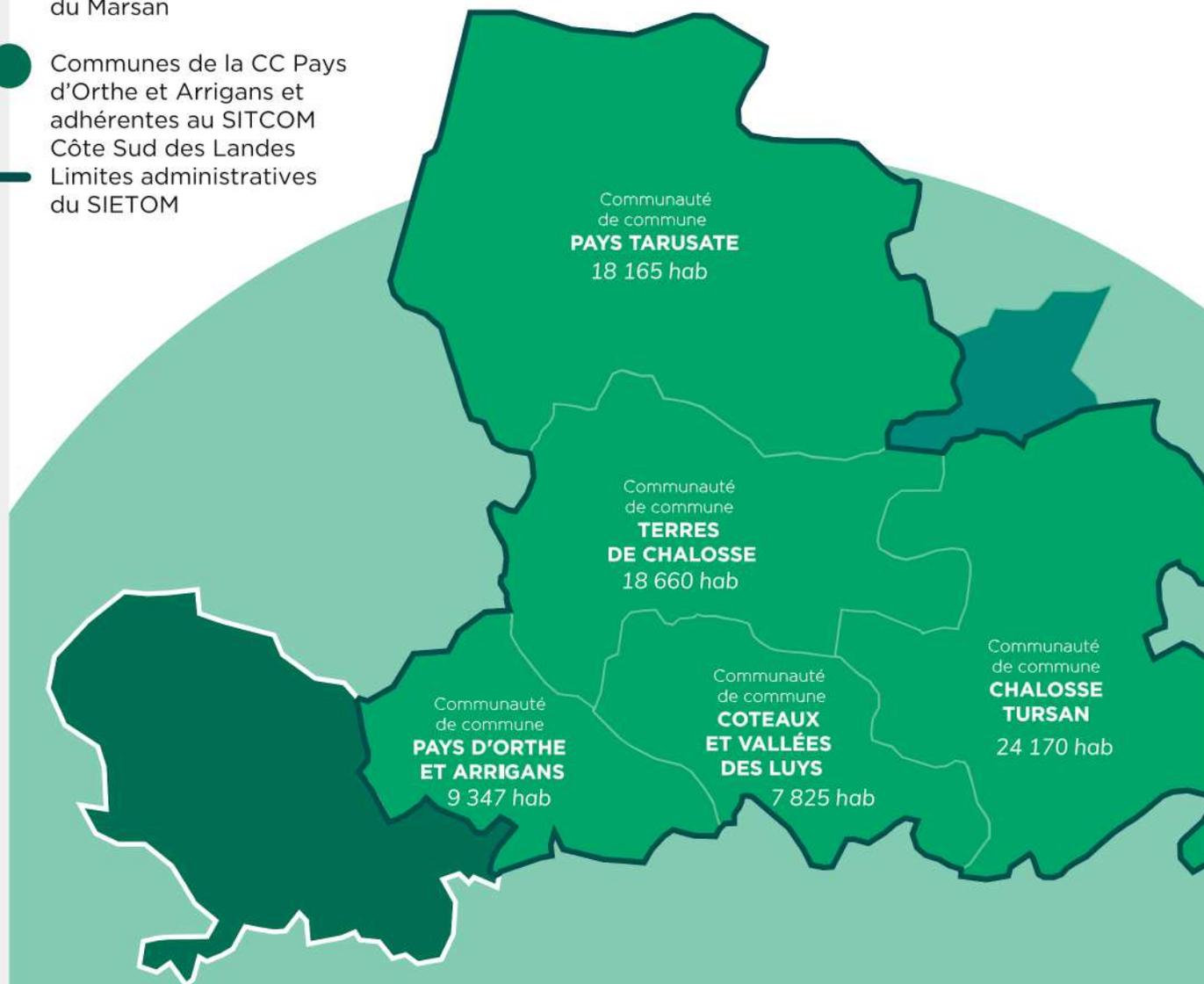
Quelques données du territoire :

122 communes / 1809 km²
78 167 habitants / 43,2 habitants par km²

Répartition de la population par Communauté des Communes :

Chalosse Tursan	24 170
Terres de Chalosse	18 660
Coteaux et vallées des Luys	7 825
Orthe et Arrigans	9 347
Pays Tarusate	18 165
TOTAL	78 167

- Communautés de communes (CC) adhérentes
- Communes de la CC Chalosse Tursan et adhérentes au SIETOM du Marsan
- Communes de la CC Pays d'Orthe et Arrigans et adhérentes au SITCOM Côte Sud des Landes
- Limites administratives du SIETOM



La gouvernance du territoire

Suite aux élections municipales de 2020, la gouvernance du SIETOM est aujourd'hui assurée par :

Mme Christine FOURNADET : Présidente, représentante CC* Coteaux et Vallées des Luys.

Mme Ghislaine LALANNE : 1ère Vice-Présidente, représentante CC* Terres de Chalosse, chargée de la valorisation matière, organique et énergétique.

Mme Marlène RASOAMAHARO : 2ème Vice-Présidente, représentante CC* du Pays Tarusate, chargée de la communication en faveur du tri, de la prévention et de l'éco-exemplarité.

M. Marcel PRUET : 3ème Vice-Président, représentant CC* Chalosse Tursan, chargé des finances et de l'administration générale.

M. Thierry CALOONE : 4ème Vice-Président, représentant CC* Pays d'Orthe et Arrigans, chargé de l'évolution et de l'optimisation des collectes.

La représentation des Communautés de Communes au sein du Comité syndical est basée sur la règle « UNE COMMUNE - UN DELEGUE ».

De fait, chaque Communauté des communes dispose d'autant de délégués que de communes pour lesquelles elle adhère au SIETOM. En 2023, le Bureau a été convoqué 6 fois. Le Comité syndical s'est réuni 7 fois.

*CC : Communauté de communes

La politique générale

Au regard de son territoire très rural, le SIETOM met en œuvre différentes stratégies pour réduire, collecter et valoriser l'ensemble des déchets ménagers et assimilés générés. Il les dirige ensuite vers les filières de valorisation les mieux adaptées en interne ou en externe.



La prévention des déchets

Réduire la quantité de déchets produits et promouvoir des gestes écoresponsables.

- Programmes d'actions de prévention et de communication.

La collecte des déchets

Favoriser le tri en impliquant les usagers grâce à la bonne couverture du territoire.

- 12 déchetteries, près de 300 points de tri sélectif, des composteurs individuels et partagés.

Le traitement et la valorisation des déchets.

Valoriser et réemployer au maximum les déchets collectés et limiter l'enfouissement.

- Contractualisation avec de nombreux éco-organismes (traitement, recyclage), partenariat avec Landes Partage (réemploi), traitement des ordures ménagères dans l'unité de valorisation organique (production de compost normé et labellisé TERROM pour les agriculteurs).

La politique environnementale

Maîtriser la nature des déchets entrants, améliorer les rejets, optimiser les ressources énergétiques, aménager le site pour une meilleure intégration dans le contexte local constituent la priorité de la politique environnementale de notre Syndicat. Ces opérations menées avec efficacité permettent de prévenir tout risque de pollution, d'améliorer la gestion des installations existantes et de structurer l'organisation des futures.

Certification ISO 14 001

Certifié ISO 14001 depuis 2012 pour ces activités d'exploitation, de collecte et de gestion des déchetteries. Le SIETOM de Chalosse confirme sa position d'acteur responsable dans le paysage départemental des déchets et compte bien jouer un rôle majeur dans les années futures dans la protection de l'environnement.



Labellisation TERROM

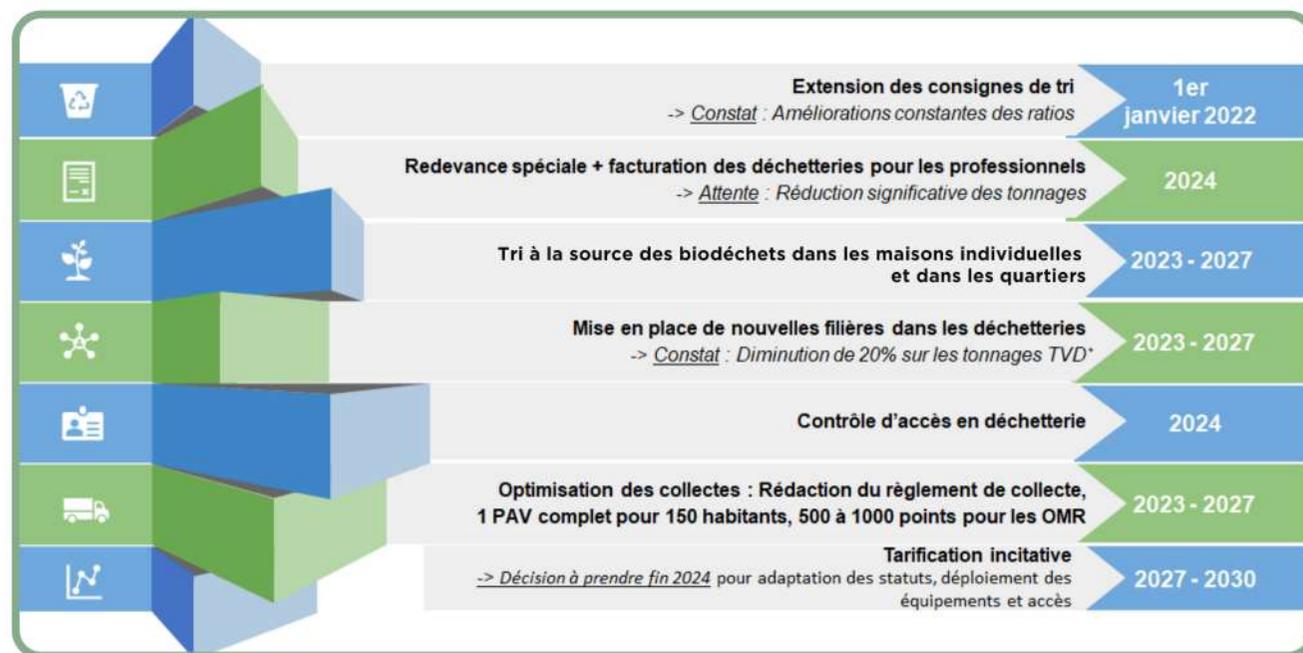
La création en 2011 d'une unité de valorisation organique (UVO) permet de récupérer, avant enfouissement, les matières fermentescibles issues des ordures ménagères résiduelles. Par un procédé de fermentation et de maturation, le SIETOM produit environ 5000 tonnes par an de compost, si l'unité fonctionne au régime nominal. Ce compost répond aujourd'hui à la norme AFNOR NFU 44-051, autorisant sa vente pour amender les sols uniquement auprès des agriculteurs locaux. Depuis 2019, il est labellisé TERROM car il valide des critères d'évaluation supérieurs à la norme. 100 % de notre compost est labellisé et vendu aux agriculteurs.



Le schéma directeur de la gestion des ordures ménagères et assimilées

Le SIETOM a sollicité une consultation pour une étude stratégique d'un schéma directeur définissant des actions cohérentes et établissant un échéancier de leur mise en oeuvre.

Ce document stratégique répond à la fois à des objectifs d'amélioration du service, à des contraintes réglementaires de réduction des déchets (Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015 et Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020) et à des objectifs de réduction des coûts de traitement.



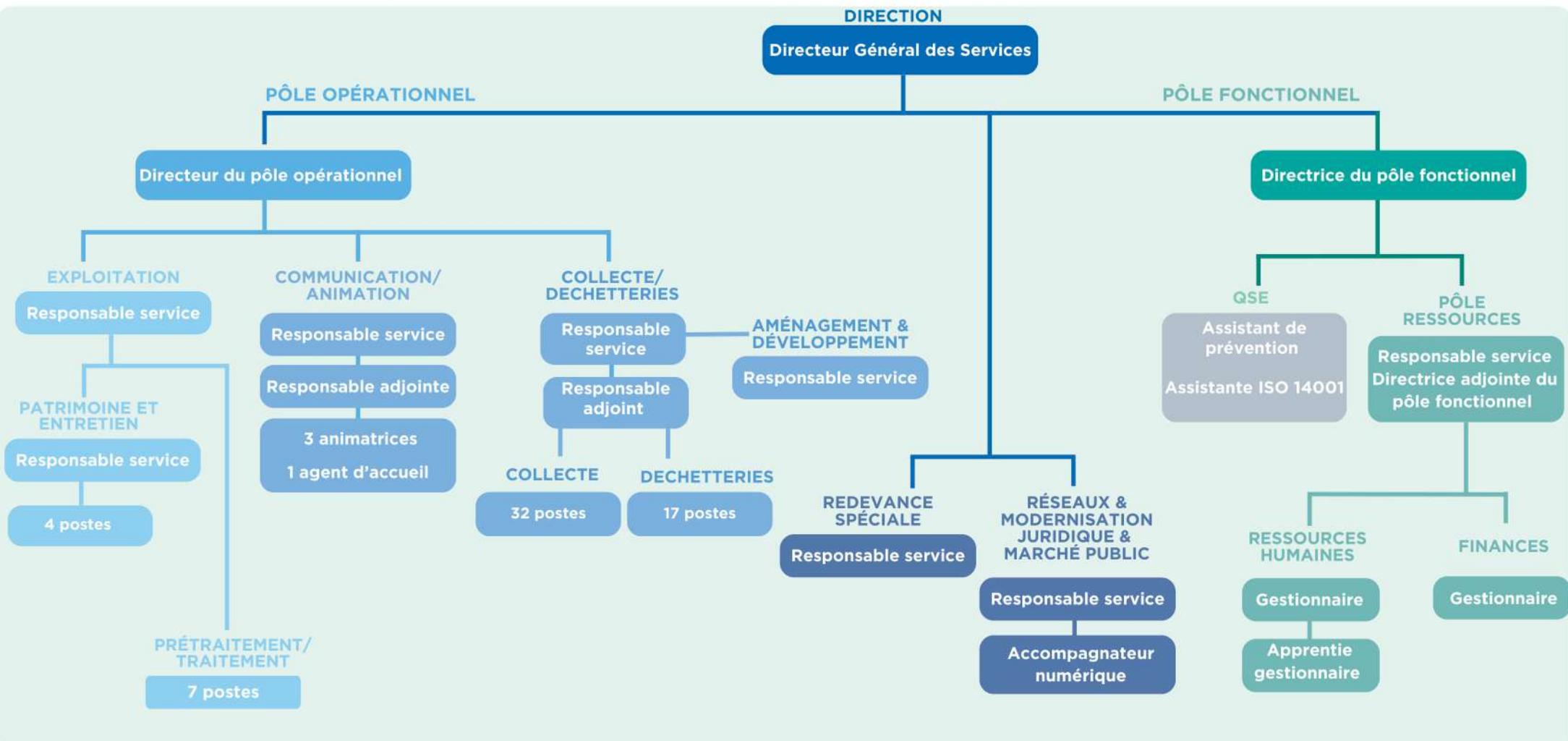
*TVD = tout venant



La situation administrative

Répartition des emplois

Collecte **32** | Déchetteries **17** | Prétraitement/traitement **7** | Qualité Santé et Environnement **1.5** | Patrimoine et entretien **4** | Administratif **4** | Communication **3.5** | Encadrement **11** | Direction **3** |
 Total des agents au 31/12/2023 : **83**



—•02

**Prévention et
communication**



La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Dans le cadre de la SERD, du 18 au 26 novembre, à l'initiative du SIETOM, 6 boulangeries volontaires ont remis un sac à pain en tissu à leurs clients pour promouvoir le réemploi et ainsi éviter les sachets en papier à usage unique. 203 sacs à pain en tissu ont été distribués aux clients des boulangeries partenaires.

L'opération « Laisse parler ton cœur »

Près de 1 000kg

de jouets ont été remis à nos partenaires Landes Partage à Hagetmau et Graines de Partage à Mimbaste pour la quatorzième édition de "Laisse parler ton cœur" organisée par Ecosystem. Cette collecte solidaire de jouets d'occasion a été organisée pour aider les familles modestes et limiter le gaspillage, à la veille des fêtes de fin d'année. Les 12 déchetteries du SIETOM de Chalosse ont ainsi proposé des points de collecte.

La prévention

Le SIETOM poursuit des actions et des programmes de prévention et de communication afin de réduire au maximum les déchets.

Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le SIETOM s'est engagé dans un PLPDMA pour répondre au contexte réglementaire de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015. L'objectif est de réduire, entre 2019 et 2024, de 6% les déchets ménagers et assimilés. En 2023, plusieurs actions ont été réalisées :

- Animation d'ateliers cuisine pour apprendre à cuisiner nos restes et ne plus voir nos aliments rejoindre la poubelle. Entrées, plats et desserts sont cuisinés sur place par les participants et l'animatrice avant d'être dégustés ensemble. 3 ateliers ont été proposés sur l'année 2023.
- Mise à disposition d'un agent et d'un broyeur auprès de 24 communes adhérentes demandeuses pour broyer leurs déchets verts et réutiliser le broyat pour amendement, paillage. 39 tonnes de déchets verts estimés ont été détournés.
- Distribution de 391 composteurs individuels (soit un taux d'équipement 38.5% des ménages). 344 personnes ont participé aux sessions délocalisées de sensibilisation au compostage. Installation d'un composteur partagé sur la commune de Sorbets et à la gendarmerie de Geaune.
- Pour réduire le gaspillage alimentaire, distribution de 3 949 "gourmets bags" dans les 22 restaurants et fermes auberges présents sur toutes les communautés de communes et de 300 sur 2 marchés de producteurs.
- Deux fêtes du réemploi ont été organisées dans les locaux de nos partenaires Landes Partage à Hagetmau et la Brocante Eco-solidaire à Mimbaste.



La communication et l'événementiel

Différents médias et outils sont proposés par le SIETOM pour informer et mobiliser les usagers :

- La publication annuelle de « La TRIBune » distribuée en novembre/décembre aux 35 000 foyers.
- Le site internet www.sietomdechalosse.fr avec des informations actualisées en termes de nouveautés ou de modifications des services, des informations relatives au tri, à la réduction et à la valorisation des déchets (plus de 27 000 visites, la refonte du site est prévue en 2024 pour répondre à des besoins de modernisation et de référencement).
- La page Facebook où sont relayées en temps réel toutes les informations nécessaires à l'usager avec 2 publications par semaine (1 046 abonnés), une newsletter mensuelle lancée en mars avec 347 abonnés et une page LinkedIn (94 abonnés).
- Une chaîne Youtube comme plateforme de dépôt et de visionnage des films réalisés par les enfants dans le cadre du projet sur les courts métrages et du film de présentation du SIETOM avec 15 abonnés.
- Les campagnes de communication via les réseaux du SIETOM relayées par les collectivités accompagnent également la presse écrite. L'affichage et la distribution de flyers dans les déchetteries reste un des moyens de communication le plus efficace pour des actions de proximité.

zoom sur ...



Fête du réemploi :

Deux fêtes du réemploi ont été organisées en collaboration avec Landes Partage à Hagetmau et la Brocante Eco-solaire à Mimbaste. L'objectif de cette manifestation conviviale était de proposer des ateliers de réparation, de sur-recyclage, de visites, de conférences et de présenter les acteurs du territoire qui œuvrent pour la réparation, le réemploi et la seconde main. Près de 250 personnes se sont rendues à ces événements.

Kits festivités :

Afin d'accompagner les comités des fêtes, associations et communes dans la réalisation de leurs événements, le SIETOM met à disposition des kits de tri en complément du prêt des gobelets réutilisables.



Octobre rose :

Pour la 7ème année, le SIETOM participe à l'événement "octobre rose", organisé par la Ligue contre le Cancer. Une partie des bénéfices du recyclage du verre, soit 8 387€, a été reversée à la Ligue contre le Cancer. Cette année, la campagne a permis de collecter 2 611 tonnes de verre.

Animations scolaires



1 368
élèves



24
établissements



68
classes

Animations périscolaires



114
enfants



5
accueils de loisirs



7
séances

Autres animations



378
personnes
sensibilisées



480
personnes
accueillies



137
visiteurs
Visite de site/
Portes ouvertes

03

Collecte et valorisation des déchets



Synoptiques

Le devenir des déchets collectés en 2023

50 631 tonnes de déchets ont été collectées, ce qui représente 645,62 kg / habitant (+ 5,3% par rapport à 2022)



Collecte



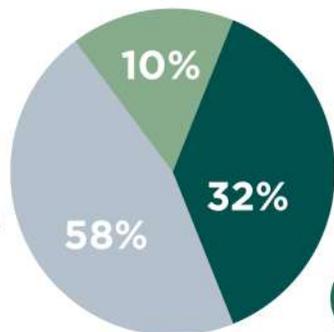
Collecte sélective (CS)

5 279 t soit 67,3 kg/hab
-1,7 % par rapport à 2022



Déchetterie

29 373 t soit 374,6 kg/hab
+ 10,9 % par rapport à 2022



Collecte des OMR

15 979 t soit 203,8 kg/hab
-1,6% par rapport à 2022



! Objectif fixé par l'Etat : 140kg/hab

Finalité



VALORISATION ET REEMPLOI : 28 916 t (-8.1 % par rapport à 2022)



Recyclage
12 775 t



Réemploi
345 t



Compostage
15 796 t

STOCKAGE : 18 704 t (-1 % par rapport à 2022)



Centre de stockage
15 114 t hors apports privés

ISDI

3 590 t hors apports privés

dégradation de matières dans l'UVO : 2 697 t

TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIAUX : 303 t (-0.09 % par rapport à 2022)

MAJ 11/04/2023

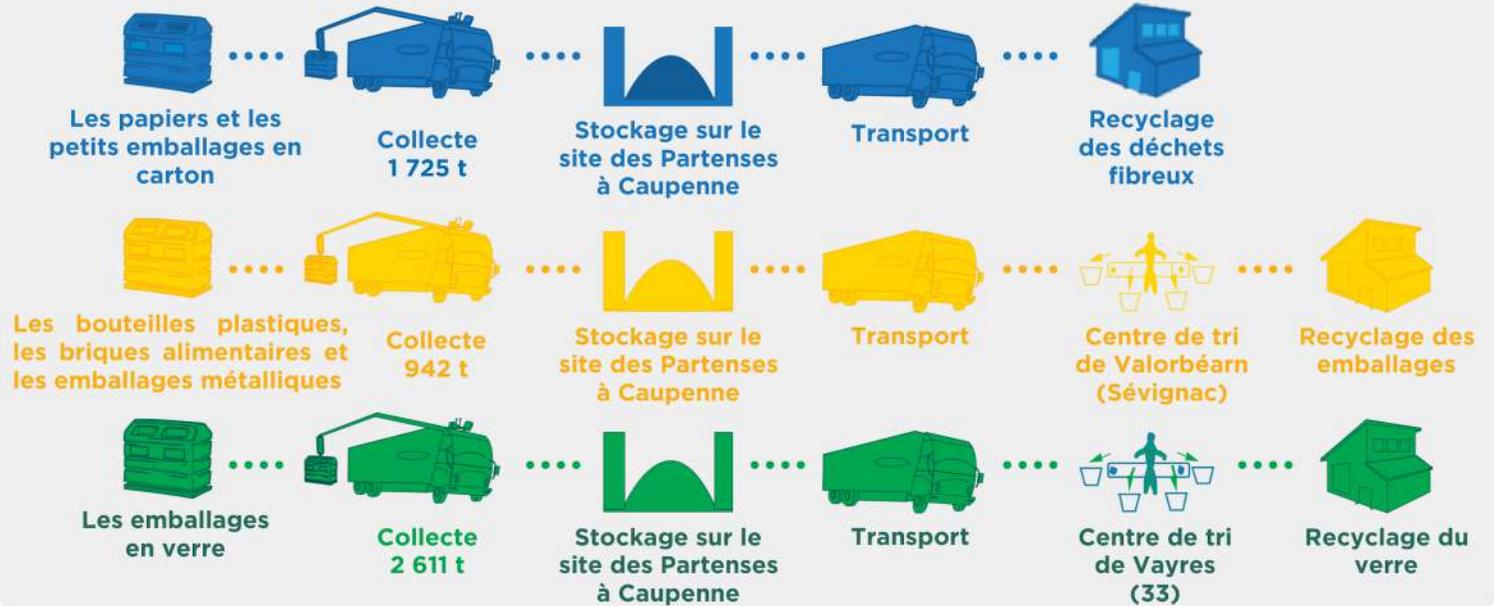
Le devenir par type de déchets collectés

MAJ 11/03/2024

Les OMR : 15 979 T



La collecte sélective : 5 279 T



La collecte en déchetterie : 29 373 T

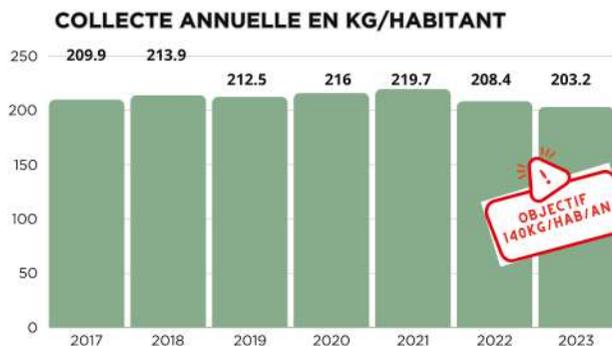


MAJ 25/03/2024

La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte s'effectue sur des points d'apport volontaire par les usagers. Elle est réalisée sur les jours ouvrés sur une fréquence d'une fois par semaine et deux fois sur les communes d'Hagetmau et Saint-Sever. L'ensemble des conteneurs, dont le SIETOM est propriétaire, est lavé et désinfecté 2 à 3 fois par an, à l'aide d'un véhicule de lavage qui collecte les eaux sales.

- ✓ 2 602 points de collecte en conteneurs 770 litres
- ✓ 14 conteneurs semi-enterrés
- ✓ 26 conteneurs enterrés
- ✓ 89 colonnes de 5m³
- ✓ 10 camions bennes
- ✓ 1 camion de lavage
- ✓ 1 Évolupac



 **15 979**
tonnes collectées

 **-1,6%**
par rapport à 2022

 Ratio SIETOM
203,8
kg/hab

 Ratio National
249
kg/hab

MAJ 11/04/2024

Enjeux à venir

Mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels du territoire à compter du 1er janvier 2024.

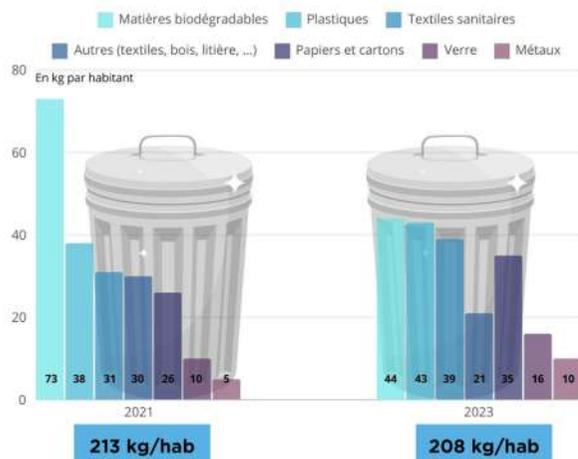
Augmenter le taux d'équipement en composteurs individuels et développer le compostage partagé, pour diminuer les OMR : obligation au 31.12.2023 du tri des biodéchets à la source (loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire : Agec).

Installation de points tri complets (tri + OMR) sur le territoire pour promouvoir et faciliter le geste tri.

Le SIETOM de Chalosse a contractualisé avec Indiggo pour réaliser une campagne de caractérisations des OMR.

CARACTÉRISATIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2021 ET 2023

Source : Caractérisation décembre 2023



ANALYSE

La moitié des OMR sont des déchets d'emballages et de papier

20% des déchets fermentescibles sont issus du gaspillage de produits alimentaires

76% des OMR sont recyclables sous forme matière ou organique



Equipement ___ / ___

REDEVANCE SPÉCIALE

ÉQUIPEMENT PRIVÉ RÉSERVÉ AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Validation en Comités Syndicaux du 20.02.23 et du 1.03.23 de l'application de la Redevance Spéciale, du scénario et de la facturation par déduction de la TEOM

Ce dispositif est adressé aux producteurs non ménagers publics et privés dont la collecte, réalisée chaque semaine, est comprise entre 770 litres et 15000 litres. L'idée est de facturer au juste prix le service fourni par le SIETOM.

A ce titre, après avoir été formés, 7 agents ont rencontré les établissements privés et publics identifiés afin de faire un état des lieux des déchets produits, définir les exutoires appropriés et conventionner sur un maintien du service en 2024 :

- ✓ 9 collèges
- ✓ 14 EHPAD
- ✓ 52 communes
- ✓ 4 communautés de communes
- ✓ 338 producteurs privés

L'Unité de Valorisation Organique

Le SIETOM gère en interne le traitement des ordures ménagères dans une Unité de Valorisation Organique mise en service en 2011. Certifiée ISO 14001, l'usine permet de produire du compost conforme à la norme NFU 44-051, pour la vente comme amendement organique aux agriculteurs locaux. Depuis 2019, le label TERROM vient confirmer la qualité supérieure du compost puisqu'il répond à des critères d'évaluation supérieurs.



Enjeux à venir

Attente du décret d'application de la loi AGECE sur les Matières Fertilisantes Support de Culture (MFSC) qui pourrait empêcher la vente du compost.

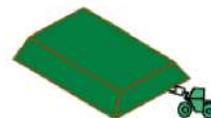


15 979
tonnes
traitées

(15 884 T SIETOM +
95 T apports)



39%
de déchets
valorisés



4 343
tonnes de
compost et
dégradation
de matière



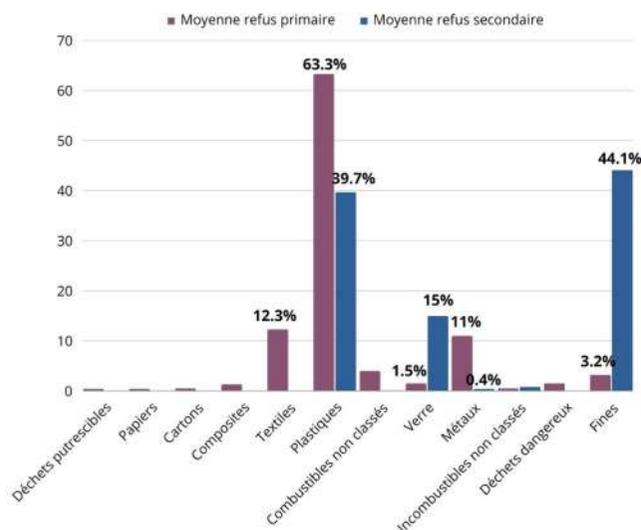
1 899
tonnes
de compost
épanchées en
milieu agricole

MAJ 11/03/2024

Maître d'ouvrage :
SIETOM de Chalosse
Exploitant :
SIETOM de Chalosse
Capacité de traitement :
25 000 tonnes/an
Type de process :
Prétraitement mécano-
biologique
et tri-compostage
6 agents

CARACTÉRISATION DU REFUS DE L'UVO

Source : Caractérisation décembre 2023



LEGENDE

Refus primaire :
refus trommel >
30mm

Refus secondaire :
refus affinage après
fermentation

ANALYSE SUR LE PLASTIQUE

Refus primaire
= tout le plastique

Refus secondaire
= surtout petits
plastiques souples

Le SIETOM de Chalosse a contractualisé avec Indiggo pour réaliser une campagne de caractérisations des refus de tri de l'UVO.



Le stockage

Le stockage comprend ici plusieurs lieux :

Le Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés (CSDMA), de plus de 7ha sur le site de Caupenne, accueille les refus de tri de l'UVO, le tout-venant des déchetteries et des apports extérieurs provenant des clients conventionnés.

Au 1er janvier 2023 le SIETOM a poursuivi l'exploitation de l'alvéole A5 qui a débuté le 15/10/2018. Un surplus de déchets a été stocké sur l'alvéole A5 en attendant la fin des travaux de l'alvéole A6. L'autorisation d'exploitation de l'alvéole A6 a été délivrée pour le 2 mai 2023. Le surplus de l'alvéole A5 a été transféré dans l'alvéole A6 à partir du 2 mai 2023.

L'installation de stockage des déchets inertes ISDI, située à Pontonx, accueille les bennes de gravats issues des déchetteries.



(15 115 T SIETOM +
15 908 T apports extérieurs)

31 023 tonnes enfouies

Dont 51 % d'apports extérieurs conventionnés

Maître d'ouvrage : SIETOM de Chalosse

Exploitant : SIETOM de Chalosse

Traitement des rejets : OVIVE

(1 suivist + 1 responsable exploitation)

Enjeux à venir

En attente de réponse du porter à connaissance à venir pour demande d'autorisation supplémentaire à 2030.

Fermeture administrative du centre de stockage au 28/02/2027. Réflexion en cours avec d'autres syndicats pour un nouvel exutoire à l'horizon 2027/2030.



La collecte sélective

La collecte sélective correspond à la collecte des emballages ménagers sur les points d'apport volontaire. Des collectes sont également réalisées dans des conditions spécifiques comme le papier et carton dans le cadre de convention avec les collèges et les EHPAD.

Chaque point tri est composé de 3 flux : **les fibreux** (papiers et petits emballages en carton), **les non fibreux** (emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) et **le verre**. Le SIETOM bénéficie de soutiens financiers par les éco-organismes en fonction des tonnages collectés et valorisés.

Le SIETOM a achevé sa phase de densification des points tri sur l'ensemble du territoire pour atteindre le ratio d'un point tri pour 250 habitants. A partir de 2024, le SIETOM souhaite poursuivre cette démarche en portant ce ratio à 1 point tri pour 150 habitants.

	Flux	Tonnage	Ratio / hab.
CARTON	Papiers et petits emballages carton	1 725	22.1 kg/an
	Emballages plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques	942	12.01 kg/an
VERRE	Emballages en verre	2 611	33.3 kg/an



Enjeux à venir

Faciliter l'accès au tri et poursuivre la densification du territoire. Développer les campagnes de communication sur le tri et le porte à porte.

290 points tri dont
41 doublés + 9 verres isolés
3 points tri semi enterrés
4 points tri enterrés
dont 1 doublé
6 polybennes
2 évolupacs



5 279
Tonnes collectées



-1,7 %
par rapport
à 2022



Ratio de
collecte
SIETOM 67,3
kg/hab



Ratio de collecte
National
82 Kg/hab
(en 2022)



63%
de ces
déchets sont
recyclés

MAJ 11/03/2024



Le réseau des déchetteries

12 déchetteries 17 agents

Les conducteurs et les véhicules du service collecte sélective / logistique sont également affectés à la rotation des bennes de déchetteries.

Le SIETOM gère 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le ratio est d'une déchetterie pour 6 500 habitants contre 14 000 au niveau national. Le SIETOM assure le gardiennage et l'entretien des sites, ainsi que l'enlèvement des principales bennes. Seuls quelques déchets (ferraille, mobilier, déchets dangereux, ...) sont gérés par des prestataires ou éco-organismes extérieurs.



1ère tranche de travaux de voiries sur les déchetteries de Rion, Pontonx et Tartas pour la mise en place du contrôle d'accès sur nos 12 déchetteries jusqu'au 1er septembre 2024.

Déploiement sur les 12 déchetteries des dernières REP (Ecologic et Ecomaison) afin de diminuer les déchets résiduels par le réemploi, la réutilisation et la valorisation.

Vente des matériaux recyclables qui rapportent des recettes au SIETOM.

Réhabilitation des aires à déchets verts de Pouillon et d'Hagetmau.

Formation continue des agents valoristes : REP Ecologic, REP Ecomaison, formation gestes et postures



29 373 Tonnes collectées



+ 10,9 %
par rapport à 2022



Ratio SIETOM
374.55 Kg/hab



Ratio National
221 Kg/hab



275 895 passages
-2%
par rapport à 2022

MAJ 11/03/2024



Enjeux à venir

Diminuer l'apport des déchets verts qui représentent plus de 40% des déchets collectés : mise à disposition des collectivités d'un broyeur acheté grâce à un soutien financier de l'ADEME pour broyer leurs déchets et utiliser le broyat obtenu en paillage ou en amendement. Mise en place de nouvelles REP (Responsabilité Elargi des Producteurs).

04

Indicateurs économiques



Le budget

Le SIETOM gère en régie l'ensemble de ses activités et de fiscalité propre. Il est financé par les contributions de ses adhérents grâce à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La participation financière des habitants correspond au coût aidé. Il s'agit du reste à charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente de matières, traitement de déchets extérieurs), les soutiens des éco-organismes et les subventions. Pour 2023, le montant est fixé à 130.04€/habitant soit plus de 7,47 % d'augmentation.

Évolution des coûts aidés

Contribution des adhérents au reversement TEOM aux CC



Montant de la TEOM par habitant

Coût aidé
SIETOM 2022
121 €/hab



Moyenne
nationale 2022
123 €/hab



Coût aidé
SIETOM 2023
130.04€/hab



Section de fonctionnement

État des dépenses



10 676 484,73 €

Détail des dépenses de fonctionnement



Charges courantes d'exploitation (électricité, carburant, eau, entretien des véhicules...)

36 €

Charges de personnel

33,50 €

Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP)*

15 €

Opération d'ordre de transfert

11,50 €

Charges financières et autres charges de gestion (intérêts emprunts)

4 €

État des recettes



13 558 040,25 €

Détail des recettes de fonctionnement



TEOM
75 €

Recettes issues du traitement des déchets extérieurs

15 €

Soutien
5 €

Ventes de produits
3 €

Dotations Etat et impôts/Taxes
2 €

*Point de vigilance

La TGAP, passera de 52€/T en 2023 à 65€/T en 2025.

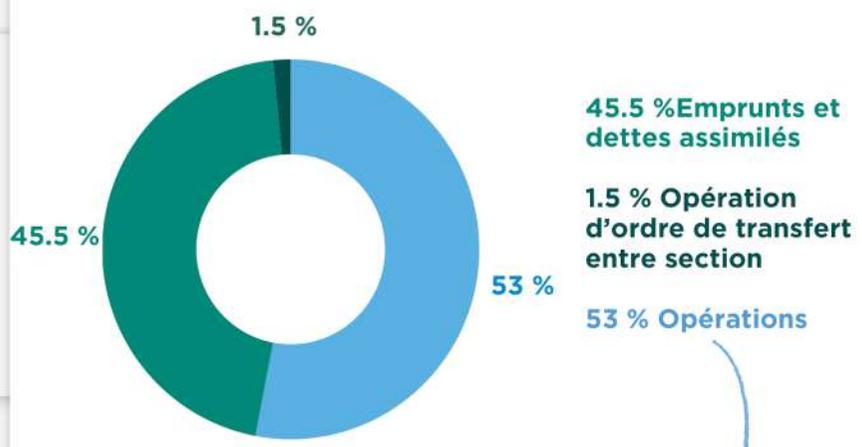
Section d'investissement

État des dépenses

Dépenses d'investissement



4 056 098,24 €

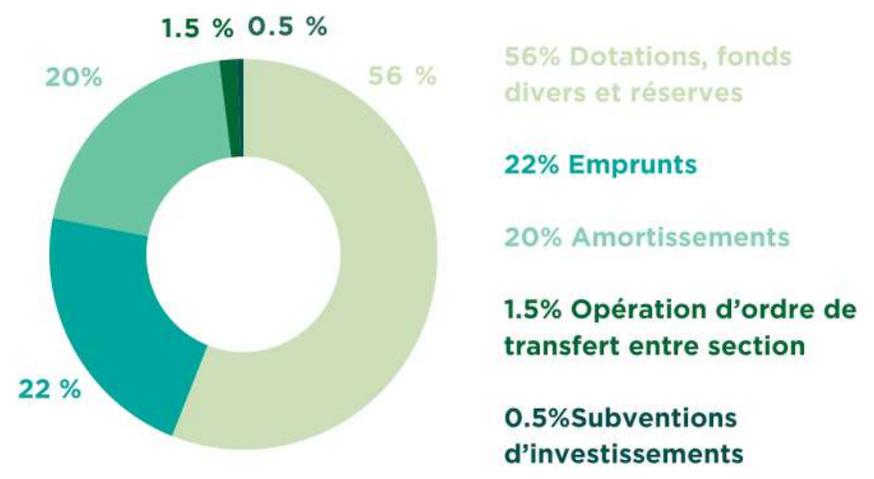


État des recettes

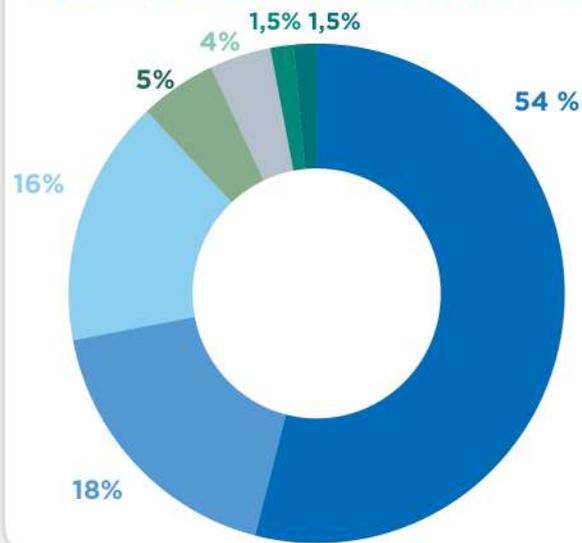
Recettes d'investissement



5 497 697,10 €



Détails des principales opérations



- 54 % **Prétraitement/Traitement** (Travaux CSDMA = 1 156 300.62 €)
- 18 % **Déchetteries**
- 16 % **Matériel roulant**
- 5 % **Collecte sélective**
- 4 % **Informatique**
- 1,5 % **Communication**
- 1,5 % **Entretien/Maintenance/Patrimoine**



2 139 772,60 €

Les prestataires de service

Le SIETOM fait appel à des tiers dans le cadre de ses compétences notamment au niveau du traitement des déchets collectés sur les points tri et les déchetteries et au niveau de l'exploitation du site de Caupenne. L'objet et le montant des prestations principales auxquelles fait appel le SIETOM sont listés ici :

Collecte sélective / logistique



Transport et tri des déchets recyclables	310 493 €
Broyage et criblage des déchets verts	149 678 €
Transport des déchets verts + poussée	111 091 €
Transport du bois	16 207 €
Traitement des gravats	5 597 €
Transport et traitement des cartons	31 415 €
Traitements des pneus	1 811 €



626 294 €

Prétraitement / traitement/ Environnement



Location d'engins (chargeuse, compacteur...)	198 373 €
--	-----------



198 373 €

Informatique / téléphonie / moyens de surveillance

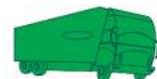


Location et maintenance d'outils informatiques	36 923 €
Vidéo protection	23 391 €



60 314 €

Collecte ordures ménagères



Maintenance GPS	4 293,60 €
-----------------	------------



4 293,60€

Déchetterie



Collecte et transport des huiles usagées et des DMS	48 040 €
Réemploi (rémunération recyclerie)	19 135 €
Traitement exceptionnel d'amiante	5 234 €
Autres	624 €



73 033 €

Hygiène / sécurité / environnement



Traitement des lixiviats	388 464 €
Valorisation du biogaz	164 071 €
Analyse des eaux	30 636 €
Curage des réseaux et nettoyage des cuves	4 828 €
Pompage et nettoyage des ouvrages d'assainissement	1 654 €
Entretien des espaces verts	12 337 €
Contrôle et maintenance des extincteurs	8 724 €



583 171 €

Communication



Impression	5 250 €
Distribution de documents	9 041 €



14 291 €

05

Perspectives



Les perspectives

Les axes réglementaires

- Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : Augmentation de 52€ en 2023 à 65€ en 2025.
- CSDMA : Fermeture du Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés au 28/02/2027.
- Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) : Atteindre le ratio de 140kg/ hab et de 39kg/hab de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.
- Loi EGALIM : interdiction de la vente du compost, nécessitant un plan d'épandage en 2027.

La communication / la prévention

- Mise en ligne du nouveau site internet réalisé par Novaldi
- Mise à disposition de broyeurs individuels pour les particuliers du territoire du SIETOM à l'Arbre à Pain à Bégaar, Landes Partage à Hagetmau et au SIETOM de Chalosse à Caupenne
- Lancement de différents sites de compostage de proximité et en établissement.
- Organisation de deux éditions de la Fête du réemploi en collaboration avec nos partenaires locaux.
- Lancement de campagnes générales sur les gestes de tri et de campagnes spécifiques sur le verre et le textile suite aux dernières caractérisations de la poubelle ordures ménagères
- Déploiement du compostage individuel et partagé

Les déchetteries

- Mise en place de la nouvelle REP* bâtiment en mai 2024.
- Lancement d'une étude de définition d'un schéma territorial de déchetteries
- Mise en place du contrôle d'accès sur les 12 déchetteries et opérationnalisation des barrières au 1er septembre 2024

La collecte

- Conteneurisation des ordures ménagères et densification des points d'apports volontaire sur plusieurs communes
- Mise en place au 1er janvier 2024 d'une Redevance spéciale pour les professionnels des établissements privés et publics.

SIETOM de Chalosse - 815 route des Partenses - 40250
CAUPENNE Tel : 05.58.98.57.57 -
Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr
Site internet : www.sietomdechalosse.fr



Impression : Imprimerie Gutenberg à Dax